Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 038-253803894-20260120-DEL2026200101-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conseil Syndical du SIEP – 20 Janvier 2026

S.I.E.P.
Syndicat Intercommunal d'Équipements Publics

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 038-253803894-20260120-DEL2026200101-DE

SOMMAIRE

S.I.E.P.
Syndicat Intercommunal d'Équipements Publics

- Compétences du SIEP
- Etat de la dette
- Fonctionnement
- Investissement
- Synthèse

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 038-253803894-20260120-DEL2026200101-DE

Compétences du SIEP

Aujourd'hui : Gestion du Bâtiment de la Gendarmerie et des logements afférents

- Recettes et dépenses
- Entretien incombant au propriétaire
- Travaux d'amélioration/réparation

2017 : Evolution du SIEP

- **Transfert de la Lecture Publique au Pays Voironnais le 1er janvier 2017**
- **Voirie du collège (soldé)**

Le Syndicat Intercommunal d'Équipement Public (SIEP) de Moirans a été créé en 1993 et regroupe les communes de Saint-Jean-de-Moirans, Moirans et Vourey.
Il est responsable de l'étude, la construction et la gestion des équipements publics d'intérêt intercommunal.

S.I.E.P.
Syndicat Intercommunal d'Équipements Publics

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 038-253803894-20260120-DEL2026200101-DE

Syndicat Intercommunal d'Équipements Publics

ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DES EMPRUNTS

BUDGET SIEP

Répartition du capital remboursé par nature de taux

Nature du taux : FIXE à 100 %

34 763,38 € d'annuité en 2026
Le prêt à taux fixe s'achève en 2031

Capital restant dû pour 2026 : 201 978,23 €

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 038-253803894-20260120-DEL2026200101-DE

S.I.E.P.
Syndicat Intercommunal d'Équipements Publics

Etat de la DETTE
Capital Restant dû 31 12 2025 au 31/12/2031

SIEP
Evolution du Capital Restant Dû de 2024 à 2031

	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029	31/12/2030	31/12/2031
CRD	302 189,92 €	268 952,49 €	235 548,87 €	201 978,23 €	168 239,74 €	134 332,56 €	100 255,84 €	66 008,74 €	31 590,40 €

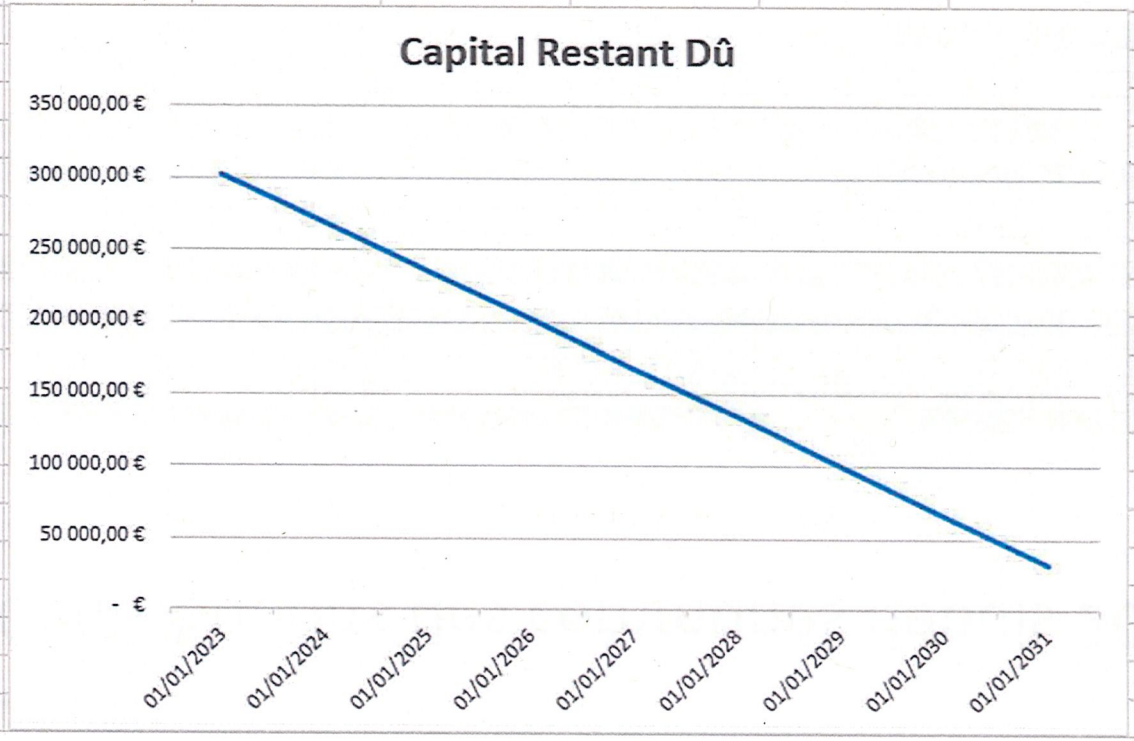

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 038-253803894-20260120-DEL2026200101-DE

S.I.E.P.
Syndicat Intercommunal d'Équipements Publics

Contributions des communes depuis 2000

EVOLUTION PARTICIPATIONS COMMUNES DEPUIS 2000

transfert compétence médiathèque au SIEP 1/1/2004

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	stotal
MOIRANS	142 631,55 €	73 113,53 €	113 899,14 €	92 092,53 €	405 743,28 €	469 368,17 €	422 000,38 €	1 718 848,58 €
ST JEAN DE MOIRANS	7 457,74 €	10 649,09 €	22 080,83 €	13 886,56 €	27 677,57 €	32 443,34 €	21 766,46 €	135 961,59 €
VOUREY	4 032,91 €	6 178,99 €	12 704,66 €	7 991,52 €	15 949,77 €	18 695,74 €	12 553,07 €	78 106,66 €
TOTAL	154 122,20 €	89 941,61 €	148 684,63 €	113 970,61 €	449 370,62 €	520 507,25 €	456 319,91 €	

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	stotal
MOIRANS	522 293,02 €	582 498,73 €	598 833,62 €	541 851,71 €	530 669,01 €	531 517,42 €	538 770,43 €	3 846 433,94 €
ST JEAN DE MOIRANS	36 435,71 €	36 967,69 €	43 033,14 €	35 487,63 €	32 345,60 €	31 806,31 €	31 729,41 €	247 805,49 €
VOUREY	20 996,14 €	21 307,68 €	24 796,36 €	20 452,88 €	18 645,39 €	18 336,27 €	18 292,77 €	142 827,49 €
TOTAL	579 724,87 €	640 774,10 €	666 663,12 €	597 792,22 €	581 660,00 €	581 660,00 €	588 792,61 €	

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	stotal
MOIRANS	503 500,11 €	512 748,04 €	500 165,15 €	34 806,85 €	35 200,82 €	35 071,06 €	5 378,93 €	1 626 870,96 €
ST JEAN DE MOIRANS	30 836,16 €	31 402,25 €	30 631,88 €	2 103,27 €	2 125,70 €	2 117,86 €	1 914,99 €	101 132,11 €
VOUREY	17 776,01 €	18 102,31 €	17 657,29 €	1 212,04 €	1 224,97 €	1 220,45 €	1 101,48 €	58 294,55 €
TOTAL	552 112,28 €	562 252,60 €	548 454,32 €	38 122,16 €	38 551,49 €	38 409,37 €	8 395,40 €	

transfert compétence lecture publique à la CAPV au 01/01/2017

extinction d'un emprunt médiathèque, reste 2 emprunts gendarmerie : clé unique

	2021	2022	2023	stotal
MOIRANS	6 431,09 €	6 407,00 €	- €	12 838,09 €
ST JEAN DE MOIRANS	2 289,58 €	2 281,00 €	- €	4 570,58 €
VOUREY	1 316,93 €	1 312,00 €	- €	2 628,93 €
TOTAL	10 037,60 €	10 000,00 €	- €	

Plus qu'un emprunt gendarmerie qui s'éteint en 2031 ; pas de participation des communes demandées

TOTAL VERSE PAR LES COMMUNES

MOIRANS	**7 204 991,57 €**
ST JEAN DE MOIRANS	**489 469,77 €**
VOUREY	**281 857,63 €**

Clés de répartition initiales propres à chaque "programme" :
Speuvent évoluer selons les programmes)

	Programme			depuis 2020 : CLE UNIQUE
	Médiathèque construction	Médiathèque fonctionnement	Adm générale/gendarmerie/voirie	
MOIRANS	99%	96,40%	64,07%	**64,07%**
ST JEAN DE MOIRANS	0,63%	2,28%	22,81%	**22,81%**
VOUREY	0,37%	1,32%	13,12%	**13,12%**

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 038-253803894-20260120-DEL2026200101-DE

S.I.E.P.
Syndicat Intercommunal d'Équipements Publics

Contributions des communes depuis 2017 (transfert Médiathèque)

EVOLUTION PARTICIPATIONS COMMUNES DEPUIS 2017

transfert compétence lecture publique à la CAPV au 01/01/2017

extinction d'un emprunt médiathèque, reste 2 emprunts gendarmerie : clé unique de répartition appliquée

	2017	2018	2019	2020	stotal
MOIRANS	34 806,85 €	35 200,82 €	35 071,06 €	5 378,93 €	110 457,66 €
ST JEAN DE MOIRANS	2 103,27 €	2 125,70 €	2 117,86 €	1 914,99 €	8 261,82 €
VOUREY	1 212,04 €	1 224,97 €	1 220,45 €	1 101,48 €	4 758,94 €
TOTAL	38 122,16 €	38 551,49 €	38 409,37 €	8 395,40 €	

	2021	2022	2023	2024	2025	stotal
MOIRANS	6 431,09 €	6 407,00 €	- €	- €	- €	12 838,09 €
ST JEAN DE MOIRANS	2 289,58 €	2 281,00 €	- €	- €	- €	4 570,58 €
VOUREY	1 316,93 €	1 312,00 €	- €	- €	- €	2 628,93 €
TOTAL	10 037,60 €	10 000,00 €	- €	- €	- €	

Plus qu'un emprunt gendarmerie qui s'éteint en 2031

depuis 2023 PLUS DE PARTICIPATION DEMANDEE AUX COMMUNES

depuis 2020 : CLE UNIQUE de REPARTITION

MOIRANS	64,07%
ST JEAN DE MOIRANS	22,81%
VOUREY	13,12%

Plus d'appel à contributions demandé aux communes depuis 2023

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 038-253803894-20260120-DEL2026200101-DE

S.I.E.P.
Syndicat Intercommunal d'Équipements Publics

SYNTHESE FONCTIONNEMENT BP 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
RECETTES : 598 628,32 €

Recettes *réelles* de fonctionnement
Excédent résultat antérieur : 359 028,32 €
Mandats annulés exercices antérieurs : 100,00 €
Loyer gendarmerie 2026 : 233 000,00 €
+ Refacturation TEOM : 6 400,00 €

Apport BUXIA :

- d'une redevance annuelle de **1 %** du montant de la facture de vente de l'électricité produite par l'Installation pour la durée de la présente convention,
- d'un loyer exceptionnel annuel de 4 851,49 € pour une durée de 12 ans, calculé à partir du coût initial de la part du chantier que BUXIA ENERGIES s'engage à financer soit 48 292,40 € HT et d'un taux d'intérêt de 3,0% par an.

DEPENSES : 81 552,92 €

Dépenses *réelles* de fonctionnement :
Assurance : 9 600,00 € (8600,00 en 2025)
Adm générale : 44 605,00 €. (45960,00 en 2025)
-Dont entretien bâtiment gendarmerie : 8 600,00 € (16510,00 en 2025)
-Dont frais de fonctionnement général : 27 400,00 € (Taxe Foncière, petit équipement, fournitures adm, indemnités élus, frais de personnel....)
-Intérêts emprunt : 1 024,89 €
- CSPS ombrières : 6 000,00 € (suivi travaux ombrières)
- Autres : 905,00 €. (désinsectisation...)

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 038-253803894-20260120-DEL2026200101-DE

S.I.E.P.
Syndicat Intercommunal d'Équipements Publics

FONCTIONNEMENT

- Le virement à la section d'investissement s'élève à 23 538,49 €

LES DEPENSES OBLIGATOIRES SONT SUR CET EXERCICE COUVERTES PAR LES RECETTES

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 038-253803894-20260120-DEL2026200101-DE

Syndicat Intercommunal d'Équipements Publics

INVESTISSEMENT

Section Investissement – BP 2026
Hypothèses du prévisionnel

- **Dépenses prévisionnelles 2026 : 141 289,37 €**
  - **Travaux pose ombrières**
  - **Alarme incendie**
  - **Emprunt**

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 038-253803894-20260120-DEL2026200101-DE

S.I.E.P.
Syndicat Intercommunal d'Équipements Publics

SYNTHESE BP 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT : 172 276,56 €

Dépenses d'investissement

Échéances emprunt gendarmerie : 33 738,49 € (crédit agricole)
Travaux bâtiments : 7 000,00 €
Déficit 2025 : 30 987,19 €
Reports 2025 : 100 550,88 € (ombrières)

Recettes d'investissement

FCTVA : 12 700,00 €
Amortissements : 4 500,00 €
Excédent de fonctionnement 2025 : 131 538,07 €
Virement de la section de fonctionnement : 23 538,49 €

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 038-253803894-20260120-DEL2026200101-DE

Rappel Bail

S.I.E.P.
Syndicat Intercommunal d'Équipements Publics

Comité Syndical du SIEP – Séance du 22 novembre 2017 (extraits)

…. Monsieur Adriano FERRATO, Président, rappelle au Comité Syndical que la Gendarmerie a été construite par le SIEP en 2001/2002 et a fait l'objet d'un bail avec l'Etat, pour une durée de neuf ans à compter du 1er août 2011, moyennant un loyer annuel fixé par un avenant du 22 **janvier 2015 à 221 849 €.**

A compter du 1er août 2017, et en respect de la clause de révision triennale du loyer, le montant de la location est porté à **222 118 €**.

M. A.FERRATO fait lecture du bilan des loyers (basé sur l'indice de construction qui a peu évolué) :

Bail à partir du 1/08/2002 : **157 584.31€** - loyer non révisable pendant la durée du bail soit 9 ans.
Nouveau bail à compter du 01/08/2011 : selon les clauses du 1er bail, le nouveau loyer a été estimé par France Domaine et la DGFIP : **209 195€.** (Soit +32.75%)
+ Nouvelle clause prévue au bail de réévaluation triennale du loyer selon la même méthode (nouveau loyer estimé par le service des domaines en fonction de la valeur locative réelle sans pouvoir excéder celui qui résulterait de l'actualisation du loyer initial en fonction de l'évolution de l'indice du cout de la construction publié par l'INSEE. .

1er avenant à compter du 01/08/2014 : **221 849€** (Soit + 6.05%)

2e avenant à compter du 01/08/2017 : **222 118€** (Soit +0.12%)

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 038-253803894-20260120-DEL2026200101-DE

Rappel Bail suite

S.I.E.P.
Syndicat Intercommunal d'Équipements Publics

COMITE SYNDICAL DU 10 JUILLET 2024

PROJET DE DELIBERATION

DOMAINE ET PATRIMOINE – GENDARMERIE – SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 AU BAIL CONSENTI AU PROFIT DE L'ETAT EN DATE DU 6 JANVIER 2021

Il est rappelé au Comité Syndical que la Gendarmerie a été construite par le SIEP en 2001/2002 et a fait l'objet d'un bail avec l'Etat, signé le 6 janvier 2021, pour une durée de 9 ans à compter du 1er août 2020.

Cette location a été consentie moyennant un loyer annuel initial d'un montant de 222 118 € HC révisable triennalement en fonction de la valeur locative réelle et dans la limite de l'évolution de l'ILAT (Indice des Loyers des Activités Tertiaires) intervenue sur la période considérée.

Suite aux travaux d'amélioration réalisés par le bailleur, un premier avenant a prévu le versement de trois surloyers s'élevant aux montants suivants :

- **surloyer à compter du 1er février 2019 :**
  - montant invariable de 584,42 € par an pendant 17 ans, soit jusqu'au 31 janvier 2036 ;
- **surloyer à compter du 22 décembre 2020 :**
  - montant invariable de 878,40 € par an pendant 17 ans, soit jusqu'au 21 décembre 2037 ;
- **-surloyer à compter du 25 janvier 2022 :**
  - montant invariable de 9 188 € par an pendant 5 ans, soit jusqu'au 24 janvier 2027.

Le présent avenant a pour objet de constater la première révision triennale du loyer, avec effet au 1er août 2023.

Le loyer annuel de la gendarmerie est maintenu à **222 118 €.**

Pour 2026 : 232 768,82 €

Prévision d'un avenant 3 concernant un surloyer annuel de 6 033,05 € sur 5 ans liés aux ombrières

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 038-253803894-20260120-DEL2026200101-DE

S.I.E.P.
Syndicat Intercommunal d'Équipements Publics

TRAVAUX INVESTISSEMENT 2025 réalisés

N° de bord...	N° de pièce	Tiers	Objet	Compte	Montant HT	Montant TTC	Emission
				21			
32	63	FRANCE PIECE	GENDARMERIE FOUR ARDOISE	21318	1 975,83 €	2 371,00 €	09/09/2025
25	45	JANIOUD	GENDARMERIE DEPOSE ET EVACUATION CHAUDIERE ...	21318	2 171,00 €	2 605,20 €	26/06/2025
25	44	JANIOUD	GENDARMERIE FOURN ET POSE 7 CLIMATISEURS	21318	21 866,23 €	26 239,48 €	26/06/2025
23	38	JANIOUD	GENDARMERIE FOURN ET POSE 7 CLIMATISEURS	21318	9 371,24 €	11 245,49 €	03/06/2025
43	87	PERSONNAZ E...	GENDARMERIE REMISE EN ETAT PORTAIL FAMILLE	21318	2 150,00 €	2 580,00 €	03/12/2025
38	77	PERSONNAZ E...	GENDARMERIE TRAVAUX ELECTRIQUES SUITE RAPPO...	21318	1 260,00 €	1 512,00 €	28/10/2025
27	47	PERSONNAZ E...	GENDARMERIE MODIFICATIONS ECLAIRAGES 17 ENTR...	21318	3 798,00 €	4 557,60 €	09/07/2025
22	37	PERSONNAZ E...	GENDARMERIE MODIFICATIONS ECLAIRAGES 17 ENTR...	21318	2 532,00 €	3 038,40 €	26/05/2025
34	69	PLOMBERIE SIC	GENDARMERIE CHGMT CHAUFFE EAU LOG GENDARM...	21318	826,21 €	991,45 €	23/09/2025
					45 950,51 €	55 140,62 €	

S.I.E.P.
Syndicat Intercommunal d'Équipements Publics

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 038-253803894-20260120-DEL2026200101-DE

- Le conseil syndical remercie les élus des trois communes, les agents en charge des actions du syndicat, la gendarmerie et le Service de Gestion Comptable de Voiron pour la qualité de nos échanges.

- Le conseil syndical est invité à débattre